

OCLT : O2 - Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes

ODD : O2.D1 - Encourager les pratiques de nettoyage raisonné des plages et dunes

OCLT : O3 - Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par la population locale et le public

ODD : O3.1 - Informer et sensibiliser les acteurs locaux, les usagers et la population locale sur le thème de la biodiversité, et notamment sur les enjeux écologiques liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

O3.2 - Contribuer à la valorisation du site pour son patrimoine naturel exceptionnel mais fragile

Résultats attendus	Modification des pratiques de nettoyage des plages sur les secteurs à très forts enjeux écologiques
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Végétation annuelle des laisses de mer (1210) Dunes mobiles embryonnaires (2110)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Gravelot à collier interrompu (A138) ; Pipit rousseline (A255)
Localisation	Plages du site Natura 2000
Planification	Année 1 : concertation, année 2 : formation et sensibilisation du grand public
Actions liées	FD1, FD2, FG3, FG4, FG8

Justification de l'action

Les algues, les débris de bois et de coquillages forment la « laisse de mer », écosystème original et gravement menacé sans lequel le ré-engraissement du haut de plage et l'édification des dunes embryonnaires ne peuvent se faire normalement.

En plus d'atténuer l'érosion et de participer à l'équilibre des milieux marins, la laisse de mer constitue un milieu de vie pour plusieurs espèces végétales et animales. Le Pipit rousseline et le Gravelot à collier interrompu, espèces d'intérêt communautaire, sont tout particulièrement dépendants des laisses de mer.

Toutefois, la mer ramène également à la côte toutes sortes de macro-déchets qui viennent souiller les plages.

De fait et par soucis d'offrir une plage propre et confortable aux visiteurs, les plages sont trop souvent nettoyées de manière mécanique et systématique. Sur la Presqu'île d'Arvert, cette mission est de la compétence des communes.

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'informer les collectivités du littoral des solutions techniques existantes pour un nettoyage conciliant enjeux touristiques et environnementaux afin de les inciter à modifier leurs pratiques.

MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

1. Hiérarchiser les secteurs de plage en fonction de leurs enjeux écologiques et touristiques

Sur la base des éléments de diagnostics issus de l'action FD1, les différentes plages seront hiérarchisées en 3 catégories :

- Zones à forts enjeux touristiques comprenant notamment les plages urbaines,
- Zones à enjeux touristiques modérés et à forts enjeux écologiques,
- Zones à très forts enjeux écologiques.

Pour chacune des communes, les différents types d'enjeux liés aux laisses de mer feront l'objet d'une synthèse sur photo aérienne.

2. Définir des protocoles de nettoyage

L'objectif est de définir les modalités pratiques de nettoyage (manuel ou mécanique, fréquence, période de nettoyage, filière de traitement) pour atteindre un équilibre optimum entre le respect du fonctionnement du haut de plage et les exigences touristiques pour chaque catégorie et pour chaque site de baignade.

A cette fin, un groupe de travail technique réunissant les services techniques des collectivités territoriales, les prestataires éventuels, les associations de protection de l'environnement,... pourra être constitué.

Le guide méthodologique pour un nettoyage raisonné des plages, réalisé par le Conservatoire du Littoral et Rivages de France, pourra s'avérer utile dans cette démarche. Ce document explique comment mener un projet de nettoyage raisonné, du diagnostic à l'application pratique. Des outils d'aide à la décision, un protocole de nettoyage type pouvant être mis en œuvre sur les plages de sable, de graviers et de galets et des fiches explicatives sur la démarche et son intérêt y sont également présentés.

3. Valider la classification des plages et les pratiques de nettoyage associées

Un groupe de travail réunissant les acteurs concernés (collectivités locales, l'ONF, Le Conservatoire du Littoral et les associations de protection de l'environnement) sera constitué. Sur la base de la classification des plages proposée à l'issue du diagnostic, les membres arrêteront la liste des plages pour chacune des catégories retenues et les protocoles de nettoyage associés.

4. Organiser des sessions de sensibilisation régulières des agents techniques assurant le nettoyage des plages

Les interventions seront ciblées sur le rôle de la laisse de mer et la modification des pratiques de nettoyage mises en œuvre par les communes

5. **Communiquer auprès des acteurs locaux** (professionnels, clubs de voile, gérants de camping...) sur la modification des pratiques de nettoyage mise en œuvre
6. **Préparer des éléments d'information et de sensibilisation** en vue de la mise en place d'outils de sensibilisation pour le grand public (panneaux d'information, stands sur le terrain, plaquettes, réunions publiques, journées éco-citoyennes, bulletins municipaux, expositions, diaporamas, articles de presse...).
7. **Identifier des paramètres de suivi à l'attention des collectivités** : perception des usagers, évolution du haut de plage, coûts des interventions de nettoyage...

Outils

Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, autres subventions

Acteurs concernés

Collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement

Plan de financement

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)			
Hiérarchisation des secteurs de plage et préconisation de gestion	10 j. soit environ 5 000 €	X			
Concertation avec structures concernées	Concertation (structure animatrice) : 9 j. = Environ 4 500 €	X	X		
Sensibilisation des services techniques et prestataires	4 j. de formation Environ 2 000 €		X	X	X
Préparation d'outils de sensibilisation	Coût inclus dans l'action FG3		X		

Budget prévisionnel sur 5 ans : 10 000 € sur 5 ans

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités locales

Partenaires et structures ressources

Collectivités, Associations de protection de l'environnement, IFREMER, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, DREAL, DDTM 17

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Indicateurs de mise en œuvre :

- rapport de hiérarchisation des secteurs de plage,
- comptes rendus de réunions,
- délibérations des conseils municipaux,
- Information par signalétique,
- Efforts consentis : nombre d'heures et coût des réalisations.

Indicateurs de performance :

- Nombre de participants aux formations,
- Evolution de l'état de conservation de la dune embryonnaire, du Pipit rousseline et du Gravelot à collier interrompu (cf. action FG8).

VOLET 2 : LES MARAIS DOUX

- **FM1** - Lutte contre les espèces invasives : information, sensibilisation et veille écologique
- **FM2** - Accompagner la gestion qualitative et quantitative intégrée de la ressource en eau douce
- **FM3** - Conserver et améliorer la trame boisée à forts enjeux écologiques
- **FM4** - Restauration et/ou entretien de mares (forestières et non forestières)
- **FM5** - Restauration et entretien des fossés et des canaux favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire
- **FM6** - Gestion conservatoire de la Cistude d'Europe
- **FM7** - Encourager l'adoption ou le maintien de pratiques extensives sur les parcelles à vocation herbagère
- **FM8** - Préserver et gérer les habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire
- **FM9** - Préserver et restaurer les roselières
- **FM10** - Encourager l'adoption de pratiques agricoles plus extensives sur les surfaces cultivées
- **FM11** - Réduction des facteurs de mortalité de la Loutre d'Europe par collisions routières
- **FM12** - Expérimentation d'implantation d'un nid artificiel de Balbuzard pêcheur